

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2017

CP2017_09_12
id. 3472

L'an deux mille dix sept, le vingt six septembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme FERRERO (pouvoir à M. ALBUGUES)

Nombre de membres de la Commission Permanente : 19

Quorum :10

Le quorum légal étant atteint, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

**PROMOLOGIS
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'OPÉRATION DE
RÉHABILITATION DE 4 LOGEMENTS DE FONCTION
GENDARMERIE -1 RUE DU 19 MARS 1962
COMMUNE DE MONTPEZAT-DE-QUERCY**

Monsieur le Président soumet à l'examen de la ~~commission permanente~~ une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le directeur administratif et financier de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne le financement de l'opération de réhabilitation de 4 logements de fonction située 1 rue du 19 mars 1962 à la gendarmerie de Montpezat-de-Quercy.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 110 339 € fait apparaître le détail suivant :

* PAM Ecoprêt	48 000,00 €
* Fonds propres	62 339,00 €
Total	110 339,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 48 000 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations sont définies dans le contrat n° 60804.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 33 600 €, soit 70 % d'un montant global de 48 000 €, la commune de Montpezat-de-Quercy se portant garante à hauteur de 30 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 1^{er} juin 2017.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A Promologis pour l'opération de réhabilitation de 4 logements de fonction située 1 rue du 19 mars 1962 à la gendarmerie de Montpezat-de-Quercy, la garantie du Département à hauteur de 70 % soit 33 600 € selon les conditions du prêt susvisées ;

- Précise que la commune de Montpezat-de-Quercy se porte garante à hauteur de 30 % de la totalité du prêt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 1er juin 2017 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention correspondante.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC